

**Assemblée générale**

Distr. générale  
12 octobre 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-troisième session**

**Cinquième Commission**

Point 135 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé  
de poursuivre les personnes présumées responsables  
de violations graves du droit international humanitaire  
commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

## **Prévisions de dépenses révisées de l'exercice 1998**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a adopté la résolution 52/217 et ouvert, pour inscription au Compte spécial du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, un crédit d'un montant total net de 62 331 600 dollars (montant brut : 68 829 800 dollars) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998. Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 1160 (1998) du 31 mars 1998, concernant la violence au Kosovo, et 1166 (1998) du 18 septembre 1998, concernant la troisième chambre de première instance, un engagement d'un montant net de 2 443 700 dollars a été autorisé pour couvrir les dépenses liées aux activités prévues. Depuis lors, on analyse soigneusement l'évolution des dépenses afin d'établir le montant global des ressources nécessaires pour l'année. L'Assemblée générale est appelée à approuver un tableau d'effectifs révisé, avec 75 nouveaux postes temporaires, et des crédits révisés d'un montant net de 62 201 200 dollars (montant brut : 68 611 900 dollars), soit une réduction nette de 130 400 dollars (montant brut : 217 900 dollars) des ressources nécessaires.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–6	3
II. Prévisions budgétaires révisées .....	7–32	5
A. Les Chambres .....	8–11	7
B. Le Bureau du Procureur .....	12–19	10
C. Le Greffe .....	20–32	14
III. Évolution des dépenses en 1998 .....	33–34	21
IV. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale .....	35–36	22
Annexes		
I. Indicateurs de charge de travail .....		23
II. Hypothèses budgétaires .....		25

## I. Introduction

1. Depuis l'élaboration du projet de budget pour 1998, il s'est produit d'importants faits nouveaux qu'il n'était pas possible de prévoir. Le 31 mars 1998, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1160 (1998) dans laquelle il a engagé le Bureau du Procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie à commencer à rassembler des informations concernant les actes de violence au Kosovo qui pourraient relever de la compétence du Tribunal. Il a noté que les autorités de la République fédérale de Yougoslavie avaient l'obligation de coopérer avec le Tribunal et que les pays membres du Groupe de contact communiqueraient au Tribunal les informations pertinentes dignes de foi dont ils disposaient. D'autre part, le 13 mai 1998, dans sa résolution 1166 (1998), le Conseil a décidé en vertu du Chapitre VII de la Charte de créer une troisième chambre de première instance du Tribunal international et, donc, d'amender les articles 11, 12 et 13 du Statut de celui-ci ayant trait à l'organisation du Tribunal, à la composition des Chambres et aux qualifications et à l'élection des juges.

2. Aux termes du nouvel article 11, intitulé «Organisation du Tribunal international», le Tribunal comprend les Chambres (trois Chambres de première instance et une Chambre d'appel), le Bureau du Procureur et un Greffe. Aux termes de l'article 12 amendé, les Chambres sont composées de 14 juges indépendants, ressortissants d'États différents, dont trois siègent dans chacune des Chambres de première instance et cinq siègent à la Chambre d'appel. Conformément à la décision 51/319 B de l'Assemblée générale en date du 15 septembre 1997, le mandat de trois autres juges a été prorogé du 17 novembre 1997 à l'achèvement du procès Celebici, prévu pour novembre 1998. Ces trois juges ne faisaient pas partie des 14 juges approuvés par le Conseil.

3. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 1166 (1998) le Secrétaire général a pris des dispositions pour organiser l'élection des juges et renforcer le fonctionnement du Tribunal; conformément au paragraphe 7 de la résolution 1160 (1998), le Bureau du Procureur a commencé à rassembler des informations concernant les actes de violence au Kosovo qui pourraient relever de la compétence du Tribunal.

4. D'autres événements imprévus ont eu lieu depuis la préparation du projet de budget à la mi-1997. On pensait à ce moment-là : a) que la première salle d'audience serait disponible toute l'année et que la deuxième salle (jusqu'alors appelée salle d'audience provisoire) pourrait être utilisée pour les procès à compter du 1er mai 1998; b) que la troisième salle d'audience serait construite en 1998 et disponible à partir du 1er janvier 1999; c) que le Centre de détention du Tribunal international accueillerait en moyenne 12 prisonniers le premier semestre de 1998 et 24 le second. La situation a sensiblement évolué depuis. La troisième salle d'audience a été mise en service avec six mois d'avance, en juillet 1998, et le nombre de détenus a été supérieur aux prévisions. L'ouverture anticipée de la troisième salle, en juillet 1998 au lieu de janvier 1999, a été rendue possible par les dons en nature des États Membres. L'exploitation de cette salle s'accompagnera d'un profond réaménagement du travail judiciaire. Pour pouvoir y tenir des audiences, des services d'appui ont été nécessaires au Greffe, ainsi que des services linguistiques et des services de conférence, de sécurité, de gestion des salles et divers autres encore. On pourra conduire des procès plus nombreux et ainsi relever le niveau général d'activité du Tribunal. L'accroissement du nombre de détenus n'est pas non plus sans effet sur la charge de travail. Douze nouveaux accusés ont été placés en détention, le nombre des détenus passant à 20, c'est-à-dire largement au-delà de 12, le nombre qui était prévu pour le premier semestre 1998. Au mois d'août, ils étaient 27. De nouvelles arrestations devaient avoir lieu. Pour l'heure, on estime que le Centre de détention abritera 36 prisonniers à la fin de l'année.

5. Ces activités n'ayant pas été prévues lorsque le projet de budget pour 1998 a été établi, le Secrétaire général a demandé en mai 1998 l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager des dépenses d'un montant brut n'excédant pas 2 627 300 dollars (montant net : 2 443 700 dollars) en 1998, afin d'exécuter les activités demandées par le Conseil de sécurité. Le 21 mai 1998, donnant suite à la résolution 52/223 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997, le Comité consultatif a approuvé la demande du Secrétaire général.

6. Les effets qu'auront l'utilisation à temps plein de la troisième salle d'audience et l'évolution de la situation sur le fonctionnement d'ensemble du Tribunal sont à l'étude; il en sera tenu compte dans le projet de budget pour 1999. L'alourdissement de la charge de travail devrait toucher surtout le Bureau du Procureur, qui est chargé des poursuites et des enquêtes, le Greffe devant assurer les services d'appui. L'augmentation du nombre des détenus et des procès tenus dans la troisième salle va se traduire par un plus grand nombre d'audiences, l'audition de témoins supplémentaires et un surcroît de travail pour l'accusation et la défense qui doivent préparer les procès.

7. La troisième salle d'audience ayant fait l'objet d'un don en nature, certaines dépenses supplémentaires ont pu être financées par les crédits déjà ouverts par l'Assemblée générale, par réaffectation des ressources prévues à l'origine pour la construction et l'aménagement de cette salle. Comme l'indique le tableau 1, le montant net des dépenses supplémentaire est estimé à 2 443 700 dollars. Le tableau 2 tient compte des 75 nouveaux postes temporaires qu'il est proposé de créer. On trouvera les explications concernant ces dépenses en regard des organes du Tribunal qu'elles concernent.

## II. Prévisions budgétaires révisées

Tableau 1  
**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

### 1) Budget statutaire

<i>Objet de dépense</i>	<i>(a)</i> Dépenses de 1997	<i>(b)</i> Crédits ouverts pour 1998	<i>(c)</i> Prévisions révisées pour 1998	<i>(d)</i> Variation (montant) (c) - (b)	<i>(e)</i> Variation (pourcentage) (d) / (b)
<b>1. Dépenses</b>					
Postes temporaires	20 379,4	30 200,7	31 377,7	1 177,0	3,9
Autres dépenses de personnel	1 455,9	3 869,7	5 256,7	1 387,0	35,8
Traitements et indemnités des juges	1 770,9	2 347,9	2 509,9	162,0	6,9
Consultants et experts	154,5	279,9	312,3	32,4	11,6
Voyages	1 691,5	3 012,8	3 529,1	516,3	17,1
Services contractuels	4 611,4	9 047,0	11 002,8	1 955,8	21,6
Frais généraux de fonctionnement	4 276,8	6 457,8	6 855,1	397,3	6,2
Dépenses de représentation	2,5	4,0	4,0	–	–
Fournitures et accessoires	356,9	961,5	1 129,7	168,2	17,5
Mobilier et matériel <sup>a</sup>	1 415,7	3 638,2	2 971,1	(667,1)	(18,3)
Grands travaux de construction, aménagement des locaux <sup>b</sup>	277,3	2 950,6	190,6	(2 760,0)	(93,5)
Contributions du personnel	4 214,8	6 059,7	6 269,6	209,9	3,5
<b>Total, dépenses (montant brut)</b>	<b>40 584,8</b>	<b>68 829,8</b>	<b>71 408,6</b>	<b>2 578,8</b>	<b>3,7</b>
<b>2. Recettes</b>					
Contributions du personnel	4 214,8	6 059,7	6 269,6	209,9	3,5
Recettes accessoires	–	438,5	363,7	(74,8)	(17,1)
<b>Total des ressources</b>	<b>36 392,8</b>	<b>62 331,6</b>	<b>64 775,3</b>	<b>2 443,7</b>	<b>3,9</b>

<sup>a</sup> Grâce aux dons en nature, le crédit de 1 201 700 dollars ouvert pour équiper la troisième salle d'audience a pu servir à couvrir d'autres dépenses imprévues.

<sup>b</sup> Des «économies» d'un montant total de 2 760 000 dollars ont été réalisées à cette rubrique grâce aux dons en nature concernant la troisième salle d'audience.

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	(a) <i>Dépenses de 1997</i>	(b) <i>Crédits ouverts pour 1998</i>	(c) <i>Prévisions révisées pour 1998</i>	(d) <i>Variation (montant) (c) - (b)</i>	(e) <i>Variation (pourcentage) (d) / (b)</i>
<b>Dépenses</b>					
Postes temporaires	479,2	368,5	349,3	(19,2)	(5,2)
Autres dépenses de personnel	896,4	2 536,3	2 777,6	241,3	9,5
Consultants et experts	–	–	20,0	20,0	–
Voyages	194,9	308,7	679,8	371,1	120,2
Services contractuels	47,2	280,0	5,0	(275,0)	(98,2)
Frais généraux de fonctionnement	171,0	371,5	433,3	61,8	16,6
Fournitures et accessoires	119,4	106,0	618,8	512,8	483,8
Achat de matériel	1 742,1	140,0	657,8	517,8	369,9
Aménagement des locaux	321,8	–	683,6	683,6	–
<b>Total (montant net)</b>	<b>3 972,0</b>	<b>4 111,0</b>	<b>6 225,2</b>	<b>2 114,2</b>	<b>51,4</b>
<b>Total 1) et 2) (montant net)</b>	<b>40 364,8</b>	<b>66 442,6</b>	<b>71 000,5</b>	<b>4 557,9</b>	<b>6,6</b>

Tableau 2  
Récapitulatif des postes nécessaires

	Budget statutaire				Fonds extrabudgétaires			
	Prévisions initiales		Prévisions révisées		Prévisions initiales		Prévisions révisées	
	1997	pour 1998	pour 1998	Variation	1997	pour 1998	pour 1998	Variation
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	1	–	–	–	–	–
SSG	1	1	1	–	–	–	–	–
D-2	1	1	1	–	–	–	–	–
D-1	3	4	4	–	–	–	–	–
P-5	14	22	25	3	–	–	–	–
P-4	54	70	86	16	–	–	–	–
P-3	71	101	118	17	1	–	1	1
P-2/1	44	103	114	11	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>189</b>	<b>303</b>	<b>350</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	6	8	8	–	–	–	–	–
Autres classes	111	189	204	15	9	7	7	–
Agents de sécurité	61	71	84	13	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>178</b>	<b>268</b>	<b>296</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>367</b>	<b>571</b>	<b>646</b>	<b>75</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>1</b>

8. La création de la troisième salle d'audience demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1166 (1998) nécessitera l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 227 300 dollars, dont la ventilation est indiquée plus bas (voir aussi les tableaux 3 et 4).

## A. Les Chambres

Tableau 3  
**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Crédits ouverts pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d) / (b)
1. Dépenses					
Postes temporaires	224,2	308,1	323,4	15,3	5,0
Autres dépenses de personnel	1,7	364,5	364,5	—	—
Traitements et indemnités des juges	1 770,9	2 347,9	2 509,9	162,0	6,9
Consultants et experts (y compris les frais de voyage)	—	57,0	57,0	—	—
Voyages	13,0	25,0	75,0	50,0	200,0
Contributions du personnel	52,5	61,8	64,9	3,1	5,0
<b>Total, dépenses (montant brut)</b>	<b>2 062,3</b>	<b>3 164,3</b>	<b>3 394,7</b>	<b>230,4</b>	<b>7,3</b>
2. Recettes					
Contributions du personnel	52,5	61,8	64,9	3,1	5,0
<b>Total, ressources (montant net)</b>	<b>2 009,8</b>	<b>3 102,5</b>	<b>3 329,8</b>	<b>227,3</b>	<b>7,3</b>

Tableau 4  
**Postes temporaires nécessaires**

	Postes temporaires (budget statutaire)			
	(a)	(b)	(c)	Variation (c) - (b)
	1997	1998	Prévisions révisées pour 1998	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	—	—	—	—
Agents des services généraux et catégories apparentés				
1re classe	—	—	—	—
Autres classes	6	8	10	2
Agents de sécurité	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>2</b>

**Postes temporaires (15 300 dollars)**

9. Deux postes de secrétaire de la catégorie des agents des services généraux (autres que 1re classe) seront nécessaires lorsque les trois nouveaux juges prendront leurs fonctions à la troisième chambre de première instance. Le coût intégral des postes temporaires supplémentaires est estimé à 87 400 dollars en termes nets (104 900 dollars en termes bruts).

**Traitements et indemnités des juges (162 000 dollars)**

10. Trois juges prendront leurs fonctions en octobre 1998, quand la troisième chambre de première instance sera créée. Les ressources prévues comprennent un montant de 72 700 dollars (rémunération des juges) et un montant de 89 300 dollars (installation des juges et transport de leurs effets personnels).

**Voyages (50 000 dollars)**

11. Le montant demandé doit couvrir les déplacements du Président du Tribunal, qui doit faire plusieurs voyages au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans les États Membres pour des consultations sur le fonctionnement et l'élargissement des activités du Tribunal.

12. Les crédits ouverts pour 1998 (voir tableaux 5 et 6) concernent deux salles d'audience et deux chambres de première instance. Il était prévu que chaque Chambre mènerait parallèlement deux procès. Le Bureau du Procureur avait donc été doté de six équipes, quatre suivant à tout moment les procès en cours et deux préparant un nouveau procès dès l'achèvement d'un autre.

## B. Le Bureau du Procureur

Tableau 5  
**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

### 1) Budget statutaire

Objet de dépense	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Crédits ouverts pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d) / (b)
<b>1. Dépenses</b>					
Postes temporaires	11 152,9	16 082,0	16 539,7	457,7	2,8
Autres dépenses de personnel	38,0	53,8	545,9	492,1	914,7
Traitements et indemnités des juges	121,1	144,1	176,5	32,4	22,5
Consultants et experts (y compris les frais de voyage)	1 222,6	1 881,4	2 060,0	178,6	9,5
Voyages	7,4	19,2	19,2	—	—
Contributions du personnel	2 015,5	3 135,8	3 231,5	95,7	3,1
<b>Total, dépenses (montant brut)</b>	<b>14 557,5</b>	<b>21 316,3</b>	<b>22 572,8</b>	<b>1 256,5</b>	<b>5,9</b>
<b>2. Recettes</b>					
Contributions du personnel	2 015,5	3 135,8	3 231,5	95,7	3,1
<b>Total, ressources (montant net)</b>	<b>12 542,0</b>	<b>18 180,5</b>	<b>19 341,3</b>	<b>1 160,8</b>	<b>6,4</b>

### 2) Fonds extrabudgétaire

Objet de dépense	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d) / (b)
<b>Dépenses</b>					
Postes temporaires	354,4	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	919,5	2 536,3	2 439,7	(96,6)	(3,8)
Voyages	193,0	308,7	661,4	352,7	114,3
Services contractuels	41,5	280,0	—	(280,0)	(100,0)
Frais généraux de fonctionnement	166,5	260,0	409,8	149,8	57,6
Fournitures et accessoire	60,1	106,0	147,8	41,8	39,4
Achat de matériel	558,7	140,0	179,3	39,3	28,1
<b>Total (montant net)</b>	<b>2 293,7</b>	<b>3 631,0</b>	<b>3 838,0</b>	<b>207,0</b>	<b>5,7</b>
<b>Total 1) et 2) (montant net)</b>	<b>14 835,7</b>	<b>21 811,5</b>	<b>23 179,3</b>	<b>1 367,8</b>	<b>6,3</b>

Tableau 6  
Postes nécessaires

	<i>Budget statutaire</i>				<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1997</i>	<i>Prévisions initiales pour 1998</i>	<i>Prévisions révisées pour 1998</i>	<i>Variation</i>	<i>1997</i>	<i>Prévisions initiales pour 1998</i>	<i>Prévisions révisées pour 1998</i>	<i>Variation</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	1	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	1	–	–	–	–	–
D-1	1	2	2	–	–	–	–	–
P-5	11	13	16	3	–	–	–	–
P-4	35	44	50	6	–	–	–	–
P-3	43	65	70	5	–	–	–	–
P-2/P-1	29	57	64	7	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>121</b>	<b>183</b>	<b>204</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Agents des services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	1	1	1	–	–	–	–	–
Autres classes	51	94	100	6	2	–	–	–
Agents de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>52</b>	<b>95</b>	<b>101</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>278</b>	<b>305</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

13. On examine actuellement les incidences de la création de la troisième Chambre de première instance et de l'exploitation à temps plein de la troisième salle d'audience; les ressources correspondantes ont été demandées dans le projet de budget pour 1999. L'ouverture d'une salle d'audience supplémentaire et la forte augmentation du nombre de détenus ont déjà eu pour effet d'accroître le volume des activités du Bureau du Procureur, pour lequel des ressources supplémentaires sont demandées. L'institution de la troisième chambre permettra d'accélérer la procédure car les chambres pourront siéger sans interruption pendant des périodes prolongées. Le Procureur n'en sera que plus incité à diligenter la mise en état des affaires.

14. Avec la création, en octobre 1998, de la troisième chambre de première instance, la Division des poursuites, qui est chargée de préparer et de conduire l'accusation, aura besoin d'équipes supplémentaires pour faire face au nombre croissant des procès. Comme c'est le cas pour les autres chambres de première instance, deux équipes responsables des procès en cours et une équipe chargée de la préparation des suivantes sont nécessaires pour suivre les travaux de la troisième Chambre. Une équipe de préparation comprend habituellement un avocat de l'accusation (P-5), un coconseil (P-4), un juriste (P-2), un assistant préposé à la gestion des dossiers (agent des services généraux) et un assistant préposé à l'appui aux procès (agent des services généraux). Une équipe responsable des procès en cours est composée sensiblement de la même manière, sauf qu'il y a un deuxième coconseil (P-4). Ce dernier poste a été créé pour faire face au surcroît de travail qui marque le passage de la préparation au procès proprement dit, et la transformation de l'équipe chargée d'instruire un dossier en équipe plaidante. Un préposé à la gestion des dossiers et un préposé à l'appui aux procès sont nécessaires pour chaque type d'équipe.

15. Pour que la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité puisse être mise en application, il faut allouer des ressources supplémentaires à la Division des enquêtes, afin qu'elle enquête sur la récente flambée de violence au Kosovo. Il est essentiel que le Procureur dispose des moyens voulus pour s'acquitter de cette tâche. Des crédits supplémentaires doivent donc être ouverts pour financer les activités prescrites au Kosovo, notamment pour couvrir les dépenses afférentes à une équipe supplémentaire d'enquêteurs composée de 10 administrateurs (deux conseillers juridiques des équipes, quatre enquêteurs, deux analystes militaires et deux analystes du renseignement).

#### **Postes temporaires (457 700 dollars)**

16. Le montant prévu (457 700 dollars) prend en compte la création de 27 nouveaux postes temporaires destinés aux deux équipes responsables des procès en cours et à l'équipe chargée de la préparation des procès [trois avocats de l'accusation (P-5), cinq coconseils (P-4), trois juristes (P-2), trois assistants préposés à la gestion des dossiers et trois assistants préposés à l'appui aux procès (soit six agents des services généraux)]; ainsi que les frais de l'équipe d'enquêteurs au Kosovo, comprenant deux conseillers juridiques (un P-4 et un P-3), quatre enquêteurs (P-3), deux analystes militaires (P-2) et deux analystes du renseignement (P-2). Le coût intégral des nouveaux postes temporaires est estimé, en chiffres nets, à 2 050 100 dollars (2 479 200 dollars en chiffres bruts). Le tableau récapitulatif des nouveaux postes, rangés par titre fonctionnel, figure ci-dessous.

## Nouveaux postes temporaires, par titre fonctionnel

	Administrateurs					Agents des services généraux et catégories apparentées				Total
	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	1re classe	Autres classes	Agents de sécurité	Total partiel	
<i>Bureau du Procureur</i>										
Division des poursuites										
Avocat de l'accusation	3	–	–	–	3	–	–	–	–	3
Coconseil	–	5	–	–	5	–	–	–	–	5
Conseiller juridique des équipes	–	1	1	–	2	–	–	–	–	2
Juriste	–	–	–	3	3	–	–	–	–	3
Préposé à la gestion des dossiers	–	–	–	–	–	–	3	–	3	3
Préposé à l'appui aux procès	–	–	–	–	–	–	3	–	3	3
Division des enquêtes										
Analyste militaire	–	–	–	2	2	–	–	–	–	2
Enquêteur	–	–	4	–	4	–	–	–	–	4
Analyste du renseignement	–	–	–	2	2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>27</b>

### Autres dépenses de personnel (492 100 dollars)

17. Les ressources prévues comportent :

a) Un montant de 457 500 dollars pour couvrir le coût de l'assistance temporaire, soit 3,6 mois de travail par personne pour 19 fonctionnaires (trois coconseils, pour étoffer les équipes chargées de préparer les procès, et six enquêteurs, quatre analystes du renseignement criminel et six analystes du renseignement, pour appuyer la préparation des dossiers);

b) Un montant de 34 600 dollars pour payer les heures supplémentaires, c'est-à-dire les activités menées en sus des heures normales de travail par le personnel en poste en attendant le recrutement d'agents des services généraux aux postes proposés.

### Consultants et experts (32 400 dollars)

18. Le montant demandé correspond au coût des quatre nouveaux postes de juré-expert rendus nécessaires par la mise en service de la troisième salle d'audience.

### Voyages (178 600 dollars)

19. Les ressources prévues se décomposent comme suit :

a) Voyages aux fins d'enquête (144 000 dollars). Le budget initial prévoit que pour chaque voyage aux fins d'enquête deux personnes en moyenne se déplacent pendant 10 jours. Une cinquantaine de nouveaux voyages seront effectués à ce titre (22 dans le cadre de l'enquête au Kosovo et 28 pour la préparation des procès);

b) Voyages aux fins de validation des témoignages (34 600 dollars). Du fait de l'augmentation des activités du Tribunal, le Bureau du Procureur devra effectuer 18 missions supplémentaires aux fins de la validation des témoignages, à raison de deux fonctionnaires par mission. Les ressources demandées correspondent aux prévisions.

20. Les nouvelles activités décrites aux paragraphes précédents, à savoir la création de la troisième Chambre de première instance, l'ouverture de la troisième salle d'audience, les

enquêtes au Kosovo et la garde d'un nombre plus élevé de détenus, obligent à prévoir des crédits supplémentaires pour le Greffe, en grande partie au titre des services d'appui judiciaire (voir tableaux 7 et 8).

### C. Le Greffe

Tableau 7

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars)

##### 1) Budget statutaire

Objet de dépense	a)	b)	c)	d)	e)
	Dépenses de 1997	Crédits ouverts pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation (montant) (c-b)	Variation (pourcentage) (d/b)
1. Dépenses					
Postes temporaires	9 002,3	13 810,6	14 514,6	704,0	5,1
Autres dépenses de personnel	1 416,2	3 451,4	4 346,3	894,9	25,9
Consultants et experts	33,4	78,8	78,8	–	–
Voyages	455,9	1 106,4	1 394,1	287,7	26,0
Services contractuels	4 604,0	9 027,8	10 983,6	1 955,8	21,7
Frais généraux de fonctionnement	4 276,8	6 457,8	6 855,1	397,3	6,2
Dépenses de représentation	2,5	4,0	4,0	–	–
Fournitures et accessoires	356,9	961,5	1 129,7	168,2	17,5
Achat de matériel	1 415,7	3 638,2	2 971,1	(667,1)	(18,3)
Grands travaux de construction, aménagement des locaux	277,3	2 950,6	190,6	(2 760,0)	(93,5)
Contributions du personnel	2 146,8	2 862,1	2 973,2	111,1	3,9
<b>Total, dépenses (montant brut)</b>	<b>23 987,8</b>	<b>44 349,2</b>	<b>45 441,1</b>	<b>1 091,9</b>	<b>2,5</b>
2. Recettes					
Contributions du personnel	2 146,8	2 862,1	2 973,2	111,1	3,9
Recettes accessoires	–	438,5	363,7	(74,8)	(17,1)
<b>Total, ressources nécessaires (montant net)</b>	<b>21 841,0</b>	<b>41 048,6</b>	<b>42 104,2</b>	<b>1 055,6</b>	<b>2,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	a)	b)	c)	d)	e)
	<i>Dépenses de 1997</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 1998</i>	<i>Prévisions révisées pour 1998</i>	<i>Variation (montant) (c-b)</i>	<i>Variation (pourcent-tage) (d/b)</i>
<b>Dépenses</b>					
Postes temporaires	124,8	368,5	349,3	(19,2)	(5,2)
Autres dépenses de personnel	(23,1)	–	337,9	337,9	–
Consultants et experts	–	–	20,0	20,0	–
Voyages	1,9	–	18,4	18,4	–
Services contractuels	5,7	–	5,0	5,0	–
Frais généraux de fonctionnement	4,5	111,5	23,5	(88,0)	(78,9)
Fournitures et accessoires	59,3	–	471,0	471,0	–
Achat de matériel	1 183,4	–	478,5	478,5	–
Aménagement des locaux	321,8	–	683,6	683,6	–
<b>Total, (montant net)</b>	<b>1 678,3</b>	<b>480,0</b>	<b>2 387,2</b>	<b>1 907,2</b>	<b>397,3</b>
<b>Total 1) et 2) (montant net)</b>	<b>23 519,3</b>	<b>41 528,6</b>	<b>44 491,4</b>	<b>2 962,8</b>	<b>7,1</b>

Tableau 8  
Postes nécessaires

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Budget statutaire				Fonds extrabudgétaires			
		Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation	1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation
	1997							
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Secrétaire général	1	1	1	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	2	2	2	-	-	-	-	-
P-5	3	9	9	-	-	-	-	-
P-4	19	26	36	10	-	-	-	-
P-3	28	36	48	12	1	-	1	1
P-2/1	15	46	50	4	-	-	-	-
Total partiel	68	120	146	26	1	-	1	1
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	5	7	7	-	-	-	-	-
Autres classes	54	87	94	7	7	7	7	-
Agents de sécurité	61	71	84	13	-	-	-	-
Total partiel	120	165	185	20	7	7	7	-
Total	188	285	331	46	8	7	8	1

#### Postes temporaires (704 000 dollars)

21. Des crédits supplémentaires d'un montant de 704 000 dollars sont demandés au titre des 46 nouveaux postes temporaires qu'il est proposé de créer pour appuyer les activités découlant de la mise en service anticipée de la troisième salle d'audience, de la création de la troisième Chambre de première instance et d'autres activités imprévues. Le coût total net de ces nouveaux postes s'élèverait à 3 084 000 dollars par an (montant brut : 3 587 600 dollars). On trouvera plus bas la répartition de ce coût par chef de dépense imprévu.

#### Ouverture de la troisième salle d'audience

22. La mise en service de la troisième salle d'audience exige les postes supplémentaires décrits ci-après :

a) Section de sécurité et de protection : 13 nouveaux postes d'agent de sécurité, pour garder les salles d'audience, escorter les accusés présents à l'audience et assurer la protection des témoins;

b) Section d'administration et d'appui judiciaire : au moins un adjoint à l'administration (P-2) et un huissier (agent des services généraux/autres classes) pour assurer le service des audiences;

c) Section des communications et d'appui informatique : le groupe d'appui audiovisuel a besoin d'au moins deux agents des services généraux (un réalisateur vidéo et

un technicien préposé aux moyens audiovisuels) pour assurer la couverture audiovisuelle des activités quotidiennes du Tribunal. Un poste d'assistant informaticien sera pourvu par prélèvement sur les ressources existantes du Tribunal;

d) Le nombre de jours d'audience avec services d'interprétation sera porté à 122. La troisième salle d'audience devant être utilisée en même temps que les deux autres, neuf postes d'interprète seront nécessaires pour assurer le service des audiences dans trois langues (5 P-4 et 4 P-3).

#### *Création de la troisième Chambre de première instance*

23. Les juristes de la Section d'appui juridique aux Chambres exercent leurs fonctions à tous les stades d'un procès, depuis l'ouverture des débats jusqu'au délibéré et au prononcé de la peine. La nouvelle Chambre aura besoin des services d'un juriste (P-4) en plus des trois juristes (P-2) chargés d'assister chacun l'un des trois juges affectés à la troisième Chambre de première instance. Ces trois juristes feront des recherches pour les juges.

#### *Autres activités imprévues*

24. Du fait du surcroît d'activités du Tribunal, résultant non seulement de l'ouverture de la nouvelle salle d'audience mais aussi des poursuites et des enquêtes, 12 postes de traducteur (4 P-4 et 8 P-3) seront nécessaires, ainsi que quatre postes d'opérateur de traitement de texte de la catégorie des services généraux.

#### **Autres dépenses de personnel (894 900 dollars)**

25. Le montant demandé à cette rubrique représente le coût du personnel temporaire (500 600 dollars), du personnel temporaire affecté à d'autres tâches que les réunions (294 300 dollars) et des heures supplémentaires (100 000 dollars). Il se décompose comme suit :

a) Personnel temporaire (500 600 dollars). Des rédacteurs francophones de procès-verbaux doivent être affectés à la troisième salle d'audience pour une période supplémentaire n'excédant pas 122 jours d'audience, soit un montant de 363 900 dollars (dont 151 500 dollars pour les émoluments et 212 400 dollars pour les frais de voyage), et un montant de 33 300 dollars pour les services de traduction et d'interprétation qui ne peuvent pas être assurés par le personnel du Tribunal. On se rappellera à ce sujet que les crédits ouverts pour 1998 avaient été calculés sur la base de 399 jours d'utilisation des deux premières salles. D'autre part, des services d'interprétation sur le terrain seront nécessaires pour les missions d'enquête, de validation des témoignages et d'escorte de témoins accomplis par des fonctionnaires de la Section d'appui aux victimes et aux témoins. Le montant prévu (103 400 dollars) correspond au coût de 50, 18 et 12 missions supplémentaires, respectivement et dans l'ordre, de la Division des enquêtes, la Division des poursuites et la Section de l'appui aux victimes et aux témoins; il comprend les traitements (79 000 dollars), soit 632 journées d'interprète à 125 dollars, et les indemnités journalières de subsistance (24 400 dollars);

b) Personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (294 300 dollars). Les ressources demandées à cette rubrique doivent couvrir les dépenses afférentes aux assistants des témoins (69 400 dollars), soit 134 journées supplémentaires de 25,5 heures-témoin pour la troisième salle d'audience, à raison de 41 florins par heure (104 100 florins); et les émoluments de 14 fonctionnaires (224 900 dollars) recrutés dans différentes sections du Greffe pour faire face à l'augmentation de la charge de travail du Tribunal;

c) Heures supplémentaires (100 000 dollars). Il était prévu que le Tribunal n'aurait pas recruté en mai 1998 tout le personnel destiné aux postes décrits ci-dessus. Le taux de vacance de poste retenu pour calculer le coût des dépenses de personnel tient compte de ce

contre-temps. Il n'en reste pas moins que le personnel existant va devoir assurer le service de la troisième salle d'audience. Des ressources sont donc demandées au titre des heures supplémentaires.

**Voyages (287 700 dollars)**

26. Le montant indiqué couvre les frais de voyage des victimes et des témoins (210 900 dollars) et d'autres voyages autorisés (76 800 dollars), à savoir :

a) Voyages des victimes et des témoins (210 900 dollars). Avec la mise en service de la troisième salle d'audience, il est prévu que 77 témoins supplémentaires assisteront aux audiences, pendant huit jours en moyenne. Le montant demandé pour les déplacements des victimes et témoins se décompose comme suit :

i Déplacements à La Haye et titres de voyage (79 400 dollars), hébergement et repas (66 600 dollars) et dépenses accessoires des témoins (15 300 dollars).

ii) On estime que 20 % des témoins seront autorisés à se faire accompagner d'un parent ou d'une personne originaire de la même région. Le montant prévu (32 300 dollars) à ce titre doit couvrir les déplacements, les titres de voyage, l'hébergement, les repas et l'indemnité de subsistance de ces personnes, aux mêmes taux que ceux indiqués ci-dessus pour les témoins;

iii) Il arrive que le Tribunal soit prié d'autoriser des enfants ou des adultes handicapés à accompagner un témoin. Des directives ont été établies pour vérifier que les conditions d'admissibilité sont bien remplies et on estime que, pour ce qui est des témoins comparissant dans la troisième salle, le Tribunal sera saisi de cinq demandes, pour un coût estimatif de 5 500 dollars;

iv) Un crédit de 11 800 dollars est aussi demandé pour les locaux de travail mis à la disposition des assistants des témoins qui seront entendus dans la troisième salle d'audience, pendant 134 jours à raison de 88 dollars par jour;

b) Voyages autorisés (76 800 dollars). Le montant prévu doit couvrir 12 nouvelles missions d'escorte des témoins, d'une durée de cinq jours chacune, exécutées par des fonctionnaires de la Section d'appui aux victimes et aux témoins (12 000 dollars). D'autre part, divers facteurs ont fait que le budget «voyages» du Greffe a été rapidement épuisé et des crédits supplémentaires d'un montant de 64 800 dollars sont demandés à ce titre. Le nombre de missions d'escorte a été plus élevé que prévu. Les agents de sécurité du Tribunal ont escorté le Procureur et le Procureur adjoint pendant leurs tournées de liaison dans l'ex-Yougoslavie; et ils doivent escorter les enquêteurs qui accomplissent maintenant des missions en terrain hostile en Bosnie-Herzégovine.

**Services contractuels (1 955 800 dollars)**

27. Les ressources demandées à cette rubrique se décomposent comme suit :

a) Conseils de la défense (1 621 400 dollars). Au moment de l'élaboration du projet de budget pour 1998, on prévoyait que le Tribunal aurait à sa charge 15 accusés. Les projections actuelles indiquent que le nombre de détenus sans ressources sera porté à 24 en 1998, compte tenu à la fois de l'augmentation du nombre de détenus et de l'ouverture de la troisième salle d'audience. Les ressources demandées (qui traduisent une augmentation de 23 % par rapport aux crédits ouverts pour 1998, augmentation liée non seulement à l'ouverture anticipée de la troisième salle d'audience mais aussi à la mise en état des affaires et à l'augmentation du nombre de détenus) serviront à couvrir les honoraires, les dépenses

et les frais de voyage des conseils de la défense pendant les phases d'instruction, de jugement, d'appel et de fixation de la peine;

b) Gardiens de prison (173 600 dollars). Afin d'assurer la protection de tous les détenus du Centre de détention, et compte tenu de l'augmentation de leur nombre, des gardiens de prison supplémentaires sont demandés. De mars à août 1998, les détenus ont dû être incarcérés dans deux quartiers distincts de la prison de Scheveningen car le Centre de détention du Tribunal ne peut recevoir que 24 personnes, ce qui a accru la charge de travail des gardiens. En conséquence, pour la période restante, ce nombre sera proportionnellement plus élevé que prévu. Le coût total des postes de gardiens s'élève à 350 500 florins;

c) Services contractuels de traduction et de rédaction de procès-verbaux (160 800 dollars). La mise en service de la troisième salle d'audience devrait entraîner une augmentation de 20 à 25 % du volume des documents à faire traduire à l'extérieur (au tarif d'environ 40 florins par page, pour un coût total de 54 000 florins, soit 26 800 dollars) et l'augmentation du nombre d'audiences en 1998 (30 %) devrait accroître les besoins en procès-verbaux en anglais, au prix de 134 000 dollars calculé sur la base des tarifs pratiqués par le fournisseur actuel.

#### **Frais généraux de fonctionnement (397 300 dollars)**

28. Le montant demandé à cette rubrique se décompose comme suit :

a) Loyers (194 500 dollars). Pour héberger de nouveaux détenus, 12 cellules sont en construction au Centre de détention. Les frais comprennent le loyer annuel lui-même et une redevance par détenu. Le loyer annuel des nouvelles cellules devrait s'élever à 256 000 florins, dont 128 000 (63 400 dollars) payables en 1998. Les coûts relatifs aux nouveaux détenus seront de 50 florins par personne et par jour, soit un total de 264 800 florins (131 100 dollars);

b) Communications par réseaux commerciaux (58 200 dollars). Le volume des communications par réseaux commerciaux devrait augmenter avec la création des nouveaux postes demandés;

c) Frais bancaires (5 000 dollars). Le surcroît d'activité va entraîner une augmentation d'environ 5 000 dollars des frais bancaires payés par le Tribunal;

d) Demandes d'indemnisation et ajustements divers (35 600 dollars). Les ressources additionnelles demandées à ce titre doivent couvrir l'indemnité versée aux témoins pour les dédommager de leur perte de revenu (8 600 dollars), l'indemnité versée aux détenus indigents (11 600 dollars) et les frais de relogement des témoins et de leurs familles (15 400 dollars);

e) Services médicaux pour les détenus et les témoins (89 000 dollars). Les crédits demandés à ce titre sont calculés à raison de 3 740 dollars et 2 400 dollars par détenu et par an pour le suivi médical et psychiatrique, respectivement. Le montant prévu couvrira les soins dispensés aux nouveaux détenus;

f) Nettoyage des tenues (15 000 dollars). Un montant est demandé pour le nettoyage des tenues des nouveaux agents de sécurité et gardiens de prison et les toges des nouveaux magistrats.

#### **Fournitures et matériel (168 200 dollars)**

29. Le montant demandé doit permettre de couvrir le coût des fournitures de bureau (7 800 dollars), des fournitures informatiques (10 000 dollars), des fournitures pour les photocopieurs (6 200 dollars), des fournitures audiovisuelles (51 100 dollars), des tenues (69 500

dollars), de l'alimentation d'appoint pour les détenus (15 600 dollars), des carburants et lubrifiants (5 000 dollars) et des fournitures diverses (3 000 dollars).

**Mobilier et matériel (économie de 667 100 dollars)**

30. Le montant total des crédits ouverts à cette rubrique par l'Assemblée générale (3 638 200 dollars) devait couvrir les dépenses visées au paragraphe 78 du projet de budget pour 1998 (A/C.5/52/4). Les prévisions révisées s'élèvent à 2 971 100 dollars, soit une réduction de 667 100 dollars par rapport aux prévisions initiales. Cette réduction s'explique par le don de matériel audiovisuel destiné à la troisième salle d'audience, qui a permis d'économiser les 1 201 700 dollars inscrits dans le budget initial. Cette économie est compensée par des dépenses supplémentaires d'un montant total de 534 600 dollars, liées à l'achat du matériel nécessaire aux nouveaux postes et activités, et se décomposant comme suit :

a) Mobilier et accessoires (239 600 dollars). Le montant prévu doit couvrir le coût du mobilier de bureau nécessaire aux nouveaux fonctionnaires (239 600 dollars – soit environ 2 600 dollars en moyenne par personne), à l'exception des agents de sécurité, et celui de 13 armoires de vestiaire à 200 dollars pièce;

b) Matériel informatique (252 000 dollars). Le coût estimatif total du matériel informatique nécessaire aux nouveaux fonctionnaires est de 252 000 dollars, soit 2 800 dollars en moyenne par personne, y compris le coût des logiciels de bureau courants;

c) Véhicules (30 000 dollars). Le montant demandé correspond à l'achat d'un véhicule à quatre roues motrices pour les enquêtes au Kosovo;

d) Matériel de sécurité et de protection (13 000 dollars). Les 13 nouveaux agents de sécurité doivent recevoir une arme de service, avec étui et chargeurs, un étui à chargeurs et des munitions, pour un coût de 1 000 dollars par personne.

**Gros travaux de construction (économie de 2 760 000 dollars)**

31. Le montant total des crédits ouverts à cette rubrique s'élève à 2 950 600 dollars. Grâce aux dons concernant la troisième salle d'audience, 2 760 000 dollars ont pu être économisés. Le reste (190 600 dollars) couvrira les dépenses afférentes au transfert et au réaménagement de la cafétéria.

**Contributions du personnel (111 100 dollars)**

32. Le montant demandé au titre des contributions du personnel pour les nouveaux postes temporaires est compris dans les prévisions.

### Nouveaux postes temporaires proposés, par titre fonctionnel

	Administrateurs				Agents des services généraux et catégories apparentées			Total	
	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Autres que 1re classe	Agents de sécurité		Total partiel
Greffé									
Section de sécurité et de protection									
Agent de sécurité	–	–	–	–	–	–	13	13	13
Section d'appui judiciaire des Chambres									
Juriste	–	1	–	3	4	–	–	–	4
Section d'administration et d'appui judiciaire									
Adjoint à l'administration judiciaire	–	–	–	1	1	–	–	–	1
Huissier	–	–	–	–	–	1	–	1	1
Section des services linguistiques et de conférence									
Traducteur	–	4	8	–	12	–	–	–	12
Interprète de conférence	–	5	4	–	9	–	–	–	9
Opérateur de traitement de texte	–	–	–	–	–	4	–	4	4
Section des communications et d'appui informatique									
Technicien préposé aux moyens audiovisuels	–	–	–	–	–	1	–	1	1
Réalisateur vidéo	–	–	–	–	–	1	–	1	1
<b>Total</b>	–	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>46</b>

### III. Évolution des dépenses en 1998

33. Les dépenses des huit premiers mois de 1998 et les prévisions pour le reste de l'année ont été analysées. Il apparaît que, d'ici au 31 décembre 1998, même si les dépenses dépassent les crédits initialement ouverts sous certaines rubriques, au total, avec les prévisions figurant à la section II et avec l'évolution des dépenses et des taux de change récemment observés, les dépenses devraient rester dans les limites de l'enveloppe de 62 331 600 dollars prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/217. Les ressources demandées peuvent se présenter comme suit par secteur (en milliers de dollars des États-Unis) :

	Montant initial des crédits ouverts	Écart	Prévisions révisées	Dépenses envisagées en 1998
Les Chambres	3 102,5	227,3	3 329,8	3 145,0
Le Bureau du Procureur	18 180,5	1 160,8	19 341,3	17 611,0
Le Greffe	41 048,6	1 055,6	42 104,2	41 445,2
<b>Total</b>	<b>62 331,6</b>	<b>2 443,7</b>	<b>64 775,3</b>	<b>62 201,2</b>

34. Les prévisions de dépenses jusqu'au 31 décembre 1998 dérivent des dépenses effectives de la période 1er janvier-31 août 1998 et des dépenses envisagées pour les quatre derniers mois de l'année, avec un taux de vacance de poste plus faible que dans la première partie de l'année et une évolution défavorable des taux de change pendant le dernier tiers de la période (1er septembre-31 décembre) (en milliers de dollars) :

	Montant initial des crédits ouverts	Montant effectif des dépenses 1er janvier-31 août	Montant des dépenses envisagées 1er septembre-31 décembre	Montant total des prévisions pour 1998
Les Chambres	3 102,5	1 788,2	1 356,8	3 145,0
Le Bureau du Procureur	18 180,5	9 843,2	7 767,8	17 611,0
Le Greffe	41 048,6	26 537,1	14 908,1	41 445,2
<b>Total</b>	<b>62 331,6</b>	<b>38 168,5</b>	<b>24 032,7</b>	<b>62 201,2</b>

#### IV. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale

35. Les prévisions de dépenses révisées présentées en détail ci-dessus montrent que le fonctionnement du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie exigera en 1998 des ressources d'un montant net de 62 201 200 dollars (montant brut : 68 611 900 dollars).

36. L'Assemblée générale voudra peut-être approuver : a) l'effectif révisé présenté au tableau 2 du présent document; et b) des crédits révisés pour le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie d'un montant net de 62 201 200 dollars (montant brut : 68 611 900 dollars), soit une diminution d'un montant net de 130 400 dollars (montant brut : 217 900 dollars) des ressources nécessaires.

## Annexe I

### Indicateurs de charge de travail

#### A. Chambres

Indicateurs de charge de travail	1997	Estimations initiales 1998	Estimations révisées 1998
Procès	2	5	6
Appels (y compris interlocutoires)	10	4	12
Journées d'audience	163	399	346
Journées de session plénière	9	15	9
Sessions préliminaires, ordonnances et requêtes	207	200	600
Ordonnances, mandats, etc. délivrés par un juge unique	60	150	100

#### B. Bureau du Procureur

Exemples d'indicateurs de charge de travail	1997	Estimations initiales 1998	Estimations révisées 1998
Requêtes/demandes/réponses	188	360	360
Procès en préparation	6	4	10
Procès en cours	2	5	9
Procès terminés	0	4	6
Verdicts	1	4	5
Appels	4	6	6
Enquêtes		19 (4 en cours, 3 partielles, 6 interrompues, 6 concernant des affaires en cours de jugement)	10
Missions	424	12 (en cours) 650	435

## C. Greffe

Exemples d'indicateurs de charge de travail	1997	1998	Estimations 1998
<i>Service de presse et d'information</i>			
Nombre de journalistes figurant sur les listes d'adresses	421	500	550
Demandes d'informations par téléphone, nombre de documents demandés – presse	15 000	15 000	12 000
<i>Section de sécurité et de protection</i>			
Nombre moyen de factions et de patrouilles, par jour	43	49	49
Nombre de paquets inspectés et passés à la radioscopie	51 800	65 600	118 500
Nombre de cartes d'identité de visiteurs délivrées	13 990	17 600	19 596
Nombre d'agents de sécurité couvrant les salles d'audience et la protection des accusés	26	29	45
<i>Section d'appui aux victimes et aux témoins</i>			
Nombre de témoins	142	340	600
Journées de présence des témoins	1 278	2 720	4 500
Nombre de témoins bénéficiant de mesures supplémentaires de protection	36	98	200
<i>Centre de détention</i>			
Nombre moyen de détenus	12	18	25
<i>Section des services généraux</i>			
<i>Service des achats et des voyages</i>			
Autorisation de voyage	2 408	2 247	4 000
Demandes de remboursement de frais de voyage traitées	1 984	1 955	6 000
<i>Service de gestion des bâtiments</i>			
Travaux achevés	650	750	1 500
Gros travaux d'entretien	19	21	21
Travaux d'aménagement électrique	8	13	8
<i>Section des ressources humaines</i>			
Effectif	367	571	646
Candidatures reçues	1 600	2 700	7 000
Offres de nomination	133	200	340
<i>Section du budget et des finances</i>			
Crédits ouverts	48,6	62,3	62,2
Fonds extrabudgétaires	3,9	4,4	6,0
État de paie (budget ordinaire, fonds extrabudgétaires et projets)	404	700	775
États financiers	12	12	20
<i>Section des services linguistiques et de conférence</i>			
Traduction – nombre de pages traduites par an	33 100	40 000	48 000
Interprètes de conférence – journées	1 292	3 100	3 900
Interprètes sur le terrain – journées	1 907	4 000	3 000

## Annexe II

### Hypothèses budgétaires

1. Comme le projet de budget (A/C.5/52/4), les prévisions révisées ont été établies en retenant le taux de change fixé pour les opérations de l'ONU, soit 2,02 florins pour 1 dollar des États-Unis. Le multiplicateur de l'ajustement de poste à la Haye est de 128,1. En ce qui concerne l'évolution des dépenses en 1998, le taux de change retenu pour la période du 1er octobre au 31 décembre est de 1,89 florins pour 1 dollar.

2. Le montant des dépenses à imputer sur le budget statutaire est calculé sur la base des traitements bruts. Toutefois, les prévisions budgétaires des principaux services du Tribunal pris séparément sont établies à partir des traitements nets (c'est-à-dire le traitement brut diminué de la contribution du personnel), aux fins de comparaison avec les autres organismes du système des Nations Unies. Pour faire apparaître le niveau des dépenses brutes, la différence entre les traitements bruts et les traitements nets (c'est-à-dire la contribution du personnel) fait l'objet d'une rubrique distincte dans tous les tableaux de dépenses.

3. En ce qui concerne les vacances de postes, on a appliqué un taux de 60 % aux nouveaux postes temporaires d'administrateur et de 50 % aux nouveaux postes temporaires d'agent des services généraux pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1998. Les rémunérations des nouveaux juges qui siégeront à la troisième Chambre de première instance ont été calculés pour la période du 1er novembre au 31 décembre 1998. Les coûts afférents à certains nouveaux postes temporaires dont les titulaires assisteront directement les juges (deux secrétaires de la catégorie des services généraux et trois juristes de la classe P-2) ont été calculés sur la même base. Pour les postes temporaires existants, les nouveaux postes déjà approuvés pour 1998 et les postes actuellement occupés par du personnel fourni à titre gracieux qui doivent être transformés, les hypothèses budgétaires sont les mêmes que pour le projet de budget pour 1998, à savoir : a) un taux de renouvellement du personnel de 8 % pour les postes existants d'administrateur et de 5 % pour les postes existants d'agent des services généraux; b) des taux de renouvellement du personnel s'élevant respectivement à 60 % et de 50 % pour chacune de ces catégories en ce qui concerne les nouveaux postes approuvés pour 1998; et c) le montant demandé pour les postes occupés par du personnel fourni à titre gracieux qui seraient transformés en postes temporaires ne représente que 25 % du coût intégral annuel, car il est prévu d'abandonner progressivement le recours à ce type de personnel et de recruter à la place des fonctionnaires.